

Compte-rendu de l'enquête sur les PV de Porra

(Les phrases en caractères italiques reproduisent des commentaires extraits de l'enquête)

Pour mieux comprendre les conséquences de la « tempête de PV » de ces derniers mois, le Collectif des usagers de la route Tende Vintimille sur-verbalisés en et sursis » a proposé aux personnes verbalisées de répondre à un questionnaire aux mois d'avril et mai 2024. Ce travail a été mené avec le soutien technique de l'association Remontons la Roya.

« La circulation est devenue très compliquée entre la Roya Française et Vintimille, nous avons souffert plusieurs années à cause du tunnel d'Airole ; de longs embouteillages nous empêchent d'accéder à l'autoroute (le tunnel de Vintimille fermé), au point qu'il faut parfois passer par la côte ; les vitesses à respecter ne correspondent pas aux besoins réels (toujours affiché à 30KM/H!). L'impression générale est que les autorités italiennes recherchent plus le profit financier que la sécurité routière ».

Cette enquête réalisée avec les moyens du bord, n'a pas la prétention de fournir un sondage précis ; il s'agissait simplement de recueillir des éléments et de grandes idées sur l'impact des amendes, le vécu des personnes verbalisées... Au total 123 questionnaires ont été validés et servent d'appui aux lignes qui suivent. Ils concernent des infractions qui ont été relevées essentiellement entre juin et octobre 2023 et permettent seulement de dégager une problématique. Le texte de ce qui suit ne fait que refléter au plus près le contenu des questionnaires.



Photo BFMTV

1. Un problème qui est derrière nous ?

La vague d'amendes qui a touché beaucoup de personnes dans notre vallée nous interpelle. Nous pouvons espérer qu'elle soit passée. Apparemment, le cas d'un conducteur verbalisé à Treviso a conduit la Cour de Cassation à annuler son amende. Ce cas aurait fait jurisprudence en invoquant que le radar, du même type que celui de Porra, ne serait pas homologué. Des milliers de Communes italiennes sont concernées et l'affaire a pris une tournure politique nationale. Finalement, en mai 2024, l'usage des « Autovelox » en Italie a été revu par le Ministère de l'Intérieur italien face aux abus et les Communes ont 12 mois pour remédier à la situation.

Derrière cette décision, il y a aussi la mobilisation des « verbalisés ». Ne doutons pas que le groupe des « Usagers de la route tende-vintimille, sur-verbalisés et en sursis » ait aussi joué un rôle pour attirer l'attention des médias et des décideurs politiques. Mais cette décision de justice ne concerne hélas pas pour le moment, les amendes déjà payées, ni celles pour lesquelles aucun recours n'a été déposé... et elle n'enlève rien aux conditions regrettables qui ont mis en difficulté des centaines de personnes de la Roya, qu'elles soient françaises et italiennes.

2. Où sont la « pédagogie » et la prévention ?

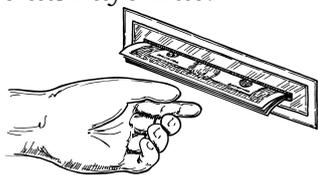
Un radar devrait surtout avoir un objectif pédagogique : on dépasse une limitation, on se fait flasher, on reçoit rapidement la « prune » à la maison. Quand on repasse au même endroit, on fait donc plus attention... Mais dans notre cas, les contrevenants ont reçu l'amende à payer plusieurs mois. Où sont les objectifs pédagogiques et la prévention ? D'autant plus que dans la très grande majorité des cas que nous avons étudiés, le dépassement de limite de vitesse n'est que de 5 à 10 kilomètres par heure... Entendons nous bien, il n'est pas question de remettre ici en cause l'exigence de sécurité, ni la signalétique associée au radar, ni la décision prise de

limiter la vitesse à 50 KM/h sur la portion de route concernée. D'ailleurs, beaucoup de personnes verbalisées avouent être seules responsables de ce qui leur arrive.. Une attitude qui témoigne d'un loubale esprit de responsabilité, mais aussi de résignation....

*« j'ai commis une ou plusieurs infractions, je dois payer, c'est tout »
« Les radars ne flashent pas et l'on reçoit des contraventions parfois un an plus tard, ce qui gâche tout l'effet de prévention ».
« Là c'est pas de la prévention. C'est malhonnête et malsain. C'est de l'abus. »*

3. Soupçons de « Cashmachine ».

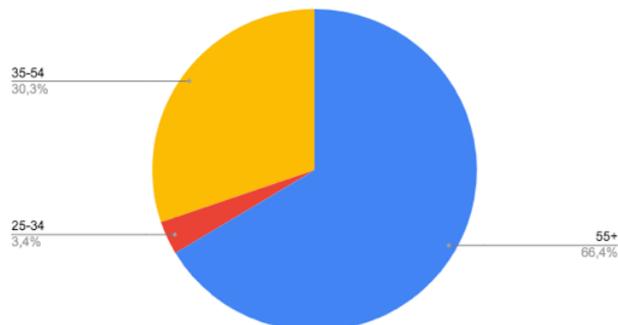
Dans les commentaires à la fin du questionnaire, il apparaît que le radar est surtout perçu comme une « pompe à fric ». D'autant plus quand les contrevenants s'aperçoivent que la gestion des amendes a été confiée à une société privée située au Pays-Bas.



*« Trop facile de prendre de l'argent de cette façon. C'est ignoble »
« Sentiment que les sociétés privées qui gèrent les radars cherchent avant tout le profit »
« L'impression d'être une vache à lait »,
« Ces amendes visent plus à se faire de l'argent qu'à assurer la sécurité routière »
« Braquage à l'italienne »
« Je suis très en colère contre ces pratiques (récolter de l'argent sur le dos de la sécurité routière) »
« C'est du racket »*

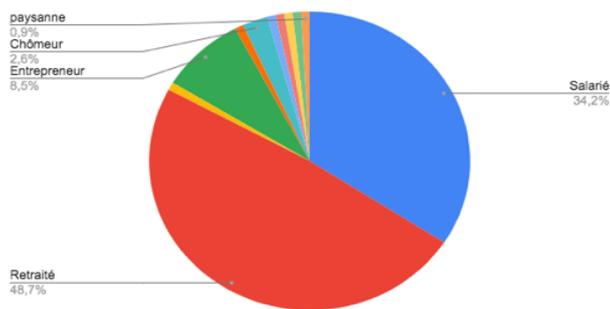
4. Les caractéristiques des personnes interrogées.

La répartition par âges



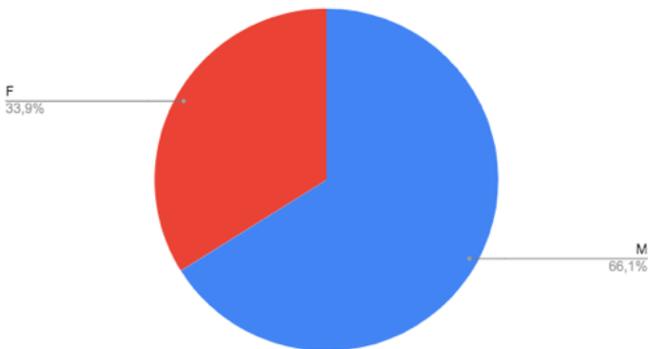
Les personnes de plus de 55 ans ont été les plus nombreuses à répondre au questionnaire (66,4%) suivies des 35-54 (30,3%) et enfin des plus jeunes entre 25 et 34 ans. La diffusion du questionnaire sur les groupes facebook, devenu le réseau social apprécié par les seniors, explique sans doute cette surreprésentation par rapport à la répartition par âges de la population locale.

La répartition par activité



Les verbalisés sont en majorité des actifs, 51% (salarié(e)s, entrepreneurs(ses), chômeur(ses), paysans(nes)) et les retraités représentent 49% d'entre eux (elles).

Répartition par sexe



Il s'agit en grande majorité d'hommes, ce qui est surprenant puisque d'habitude, ce sont surtout des femmes qui répondent à ce type d'enquête. Notons aussi que généralement, les femmes ont tendance à mieux appliquer les règles du code de la route que les hommes... et sont donc moins souvent verbalisées.

Les motifs du déplacement

Il s'agit essentiellement de déplacements « privés », pour faire des courses en Italie, se rendre sur la Côte pour des rendez-vous médicaux ou autres... les déplacements professionnels représentent 12% à égalité avec ceux touristiques. Ce sont pourtant les conducteurs en déplacement professionnel qui, nous le verrons plus loin, ont été les plus impactés.

5-L'impact des amendes.

Le nombre de PV : les actifs de 35 à 54 ans les plus impactés.

Le montant cumulé de toutes les amendes, pour les 123 personnes atteint 58 607 euros, soit une moyenne de 476 euros par personne. Le maximum pour une personne grimpe à 4200 euros et le minimum à 77 euros. Si 5% environ des verbalisés ont répondu à l'enquête, on peut imaginer l'énorme impact économique que ces amendes ont sur la vallée déjà en grande difficulté depuis tempête Alex... On a parlé de 5 millions d'euros... mais on peut plutôt penser à une fourchette qui se situe entre 600 000 et un million d'Euros pour le seul radar de Porra...

L'impact des amendes sur les finances des ménages apparaît clairement dans les commentaires ouverts à la fin du questionnaire.

« je suis ruinée ».
« Met directement en péril la somme qui devait être consacrée aux vacances de mes enfants »
« Soucis personnels et financiers qui s'ajoutent à une période déjà compliquée »
« Difficulté de paiement pour un cumul aussi important »,
« Galère d'argent, un trou dans le budget mensuel, 500 euros à payer juste avant Noël. je vous laisse juger »
« Beaucoup ont été obligés d'emprunter pour payer leurs PV ».
« J'ai réussi à régler 3 PV mais je suis dans l'impossibilité de régler le reste. Je conduis depuis 1969. Jusqu'à cet événement, je n'ai eu que 3 PV pour "excès de vitesse" et là 8 en 5 mois ????? Je ne sais pas quoi penser.... Ce n'est pas normal... »

Entre un et quarante PV par personne

726 PV ont été reçus par les personnes verbalisées de notre échantillon entre juin et octobre 2023, soit une moyenne de 6 PV par personne. Cette moyenne cache en fait de grandes variations, le maximum étant de 40 PV pour une personne.

Ce sont les personnes empruntant la route pour des **motifs professionnels qui sont les plus impactées**, totalisant 460 PV pour un montant de 41 400 euros. Les femmes sont moins présentes dans l'échantillon et totalisent aussi des montants et un nombre de PV plus réduit, respectivement une centaine de PV pour 8540 euros. Les jeunes 25-34 ans sont aussi peu représentés dans l'échantillon et relativement peu impactés (en moyenne 2PV).

Le profil type qui se dégage de l'enquête et que **le plus impacté correspond à un homme, salarié ou entrepreneur, qui a entre 35 et 54 et qui se déplace pour motif professionnel**. On peut par exemple songer aux ouvriers des chantiers post tempête, aux transporteurs, livreurs, artisans et commerçants qui vont s'approvisionner sur la Côte, et enfin aux « pendulaires » qui font la navette soir et matin pour aller travailler.

6. Pago ou Pagopa ?

La crainte du « permis à points virtuel » et de l'immobilisation du véhicule.

Quel que soit le montant, les participant(e)s répondent à 89% que les PV les ont mis(e)s dans une situation financière difficile. Il s'agit surtout des personnes qui ont reçu entre 1 et 7 PV qui ont décidé de tout payer (en particulier les retraités). C'est le cas de 78% des personnes.

En effet, la rumeur a rapidement couru que les Carabinieri ou la Police pouvait facilement identifier les contrevenants qui n'avaient pas payé et immobiliser leur véhicule. C'est effectivement le cas. Le véhicule peut être mis en fourrière jusqu'à paiement de la totalité des sommes dues. De plus, dès que l'on commet une infraction constatée en Italie, la Police peut vous ouvrir vous un permis de 20 points virtuels. Si ces points sont perdus dans une période de deux ans, le contrevenant n'a plus le droit de conduire en Italie. En cas d'excès de vitesse, on perd entre 3 et 10 points (Source ACI¹).

En revanche ceux et celles qui ont reçu plus de PV ont décidé de n'en payer qu'une partie, les premiers reçus. Ils elles comptent toujours sur un recours ou une action collective pour les faire annuler. D'autres simplement parce qu'il leur a été impossible de payer de telles sommes.

Colère, injustice, résignation et solidarité

Cette avalanche de PV suscite des sentiments variés. La grande majorité des personnes interrogées (65%) expriment surtout un sentiment d'injustice. Mais les mêmes estiment qu'elles ont ce qu'elles méritent ! 56% estiment aussi que les PV ont eu la conséquence bénéfique de provoquer un mouvement de solidarité. Il faut sans doute y voir ici l'effet positif Collectif qui a du rompre l'isolement de beaucoup de gens face à cette situation. 20% ne voient pas quelles conséquences bénéfiques cette affaire aurait pu avoir... Enfin 14% manifestent surtout de la colère.

« Elan de la solidarité »

*« Je me suis sentie moins seule, ça fait beaucoup de bien »
« Je ressens un sentiment de colère pour plusieurs raisons Le délai aberrant entre l'infraction et la réception du PV, la signalisation de limite de vitesse, de contrôle radar sur le même pilier qui supporte le Radar sont la preuve que le but est financier et non pas sécuritaire. L'incohérence des limitations de vitesse sur la SS20, on passe sans transition de 70km/h à 30, puis 50, puis de nouveau 70 pour finir par le tunnel d' Airole limité à 30 alors que même la police ne le respecte pas. J'ai fait un recours auprès du Juge de Paix ».*

¹ https://www.aci.it/fileadmin/documenti/viaggia_con_noi/pdf/Per_i_turisti_stranieri_guidare-italia/sanzioni.pdf

Pour la suite, des solutions radicales.

Pour une grande partie, la solution est de ne plus passer par Vintimille, ou simplement de ne plus monter dans Roya. L'affaire des PV semble bien compromettre l'attractivité de la vallée, tant pour la Haute Roya que pour les commerçants italiens...



« A l'avenir, nous ne passerons plus par l'Italie mais par Sospel. Notre argent restera en France et aux commerçants des villages traversés. Nous montions 1 week-end sur 2 à la Brigue où nous avons une maison de famille. Depuis, nous ne sommes plus du tout montés. »
« Je ne me rendrai plus en Italie pour me rendre dans les vallées » « Je connais des gens qui du coup ne passent plus par l'Italie..c'est dommage »
« On consomme moins au pays puisqu'on monte moins »
« Plus envie d'aller en Italie alors j'aimais y aller, ni de fréquenter l'axe de la Roya pour me rendre sur le territoire français comme Casterino »
« Avec ces pertes d'argent, est-ce encore bénéfique d'aller faire nos courses en Italie ? »
« Depuis les premiers PV reçus je ne passe plus par la Roya »

En conclusion

A la lecture de cette tentative d'enquête, il ressort quelques grandes tendances :

-On décèle clairement qu'on **ne doit pas sous estimer l'impact** violent de la « tempête de PV », qui laissera des traces durables dans les finances et les comportements de habitant(e)s de la vallée, en rajoutant un élément de plus pour les amener à considérer leur propre territoire de manière négative et même à le dénigrer.

-L'impact **financier est certainement énorme en particulier pour les ménages les plus modestes**, puisqu'il se combine à une période de forte inflation. Nous savons par exemple que des enfants ont dû se contenter de très peu de choses pour Noël 2023 et que des familles ont annulé leurs réservations pour le réveillon du Jour l'An...

-Pour finir sur une note optimiste, notons la **belle initiative et l'engagement des fondateurs(trices) du Collectif** des verbalisés qui a certainement beaucoup contribué à lisser les effets de ce énième traumatisme qui touche la vallée.



Collectif des Usagers de la route Tende-Vintimille Sur-verbalisés et en sursis
[https://www.facebook.com/groups/205251669299212/?hoisted_section_header_type=recently
seen&multi_permalinks=234881333002912](https://www.facebook.com/groups/205251669299212/?hoisted_section_header_type=recently_seen&multi_permalinks=234881333002912)

Association Remontons la Roya
<https://www.remontonslaroya.org>